

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- |                                    |                       |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| 0 Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Nº P19-

052847 7878

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 1288

Société : R.A.M

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : ZAKI MUSTAPHA

Date de naissance : 1949

Adresse : collège 120 j. FATH NAJAF

Tél. 06 11 88 516

Total des frais engagés :

Dhs

Cadre réservé au Médecin

**DR. ALLAL BEN ABDELLAH**  
Médecin Général  
Haj Fateh  
274, Lissasta - Casablanca  
Tél : 05 22 23 24 53  
Fax : 091194779

Cachet du médecin :

Date de consultation : 03/10/2023

Nom et prénom du malade : ZAKI MUSTAPHA

Age:

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : 13 OCT. 2023

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

Le : 13/10/2023

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
03/10/2023	61		209,000 Dhs	Dr. ASMAE Médecine Générale 274, Lotissement Casablanca Lissasfa - Casablanca Tél : 05 22 93 29 53 Fax : 05 22 93 1947 79

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
STEPHANIE CHAMZI Lotto 101 Casablanca - Tél: 0512 93 01 18 I.P.E: 092030267	03/10/23	209,000 Dhs
	03/10/23	138,65
		99,30

## ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
<img alt="Dental chart showing upper and lower arches with numbered teeth from 1 to 8. Arrows point to specific teeth: H points to upper 1, 2; G points to lower 8; D points to lower 8; B points to lower				

Casablanca, le : 03/10/2023

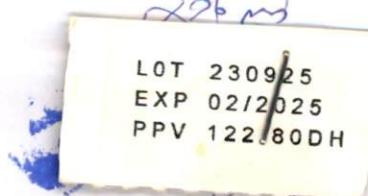
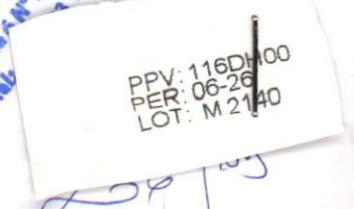
1<sup>er</sup> Neline 7 000 DT

① - Ennives n°p  
5950 ml α3li

② - Zemoz n°p  
116.00 ml α3li

③ - Lotij 4 20  
40.00 3g lembur α3li

④ - SD Zemz 10 α3li  
12.00 مجموعه الحاج فاخ (قرب سوق الحاج فاخ) - ليساسفة  
274, Lotissement Haj Fateh (près du Marché Haj Fateh) - Lissasfa  
GSM : 06.61.62.22.61 - الهاتف : Tél : 05.22.93.29.63



D - Benz

05/02

HAMZA  
Lot: Haj fateh Rue 8 N° 3  
Casablanca - Tél: 0522 93 10 29

D - UXANTON

79,95 DH + 2 li

D - Benz B

82,70 DH

Well engt

60,00

D - Urdur 100,00

738,65 Dhs

115 pi

**STEPHARMACIE HAMZA  
CASABLANCA**  
Lot: Haj fateh Rue 8 N° 3 Lot:  
Casablanca - Tél: 0522 93 10 29

**Dr. Asmae MEZIATI**  
Médecine Générale  
274, Lotissement Haj Fateh  
Lissasfa - Casablanca  
Tél : 05 22 93 29 63  
INPE : 091194779

**Dr. Asmae MEZIATI**  
Médecine Générale  
274, Lotissement Haj Fateh  
Lissasfa - Casablanca  
Tél : 05 22 93 29 63  
INPE : 091194779

Lot :  
A consommer de  
préférence avant le :  
PPC : 79,95 DH

LOT: 230470  
PER: 05/2026

**UXANTON**  
Marque d'acès naturel

PPV B 2 D H 7 0  
PER 0 3 / 2 6  
LOT M 1 1 4

PPV B 2 D H 7 0  
PER 0 4 / 2 6  
LOT M 1 3 5 9

82,70

LOT: M0656  
EXP: 05/2025  
PPV: 60,00 DH

Le 03/10/23

Facture N° 80

092030261 HAMZ  
STEPHARMASAF ALANCA  
001837609000520  
Lotto. Hafatn N° 3 L.R.C  
Casablanca - Tél: 0522 93 10 28

M. ZAHRAN HAMZA  
12 89

Quantité	Désignation	P. Unit.	P. Total
01	Fluibron six of	30,00	30,00
01	Predni	40,00	40,00
01	Nofene	29,30	29,30
			99,30

STEPHARMASAF HZA  
AS ALANCA  
Lotto. Hafatn N° 3 L.R.C  
Casablanca - Tél: 0522 93 10 28

# Fluibron® 0,3%

Ambroxol

30,00

LOT N°:

UT. AV:

PPV (DH):

40,00

s  
oratoire P

LOT : 106  
PER : 11/24  
PPV : 19/30 DH